

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 26 novembre 2019 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Morzine</u> :	BERGER Gérard, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Catherine Sophie et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et FAVRE Florent
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et REY Emmanuel

Procurations :

Martine PHILIPP (Morzine) à Gilbert PEILLEX (Morzine)
Alain DEGENEVE (Lullin) à José CRAYSTON (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER André (DS Reyvroz)

Délégués excusés :

PHILIPP Martine (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), COTTET-DUMOULIN Patrick et DEGENEVE Alain (Lullin)

Délégués absents :

GOINE Nathalie (Les Gets), GREVAT Jérôme (Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Cyrille (DS La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), BAILLEUX Jean-François (responsable Urbanisme), LARDY Sandra (chef de projet de territoire), TAVERNIER Béatrice (chargée de mission Transport), BOISSON Richard-Daniel (sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains), ROLLET Monique (Secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Thonon), BAILLY Anne-Gaëlle (Secrétaire générale de la sous-préfecture de Thonon), UGUET Adrien (directeur du cabinet UGUET) et MARQUET Stéphanie (Ingénieur projet cabinet UGUET)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 20 novembre 2019

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2019

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 15 octobre 2019 :

- 18 octobre 2019 : GT SCoT à Marin (*Gérard BERGER, Sophie MUFFAT, Yannick TRABICHET et Christophe MUTILLOD*)
- 28 octobre 2019 : Comité de Direction de l'OTVA
- 29 octobre 2019 : Conseil STOC (*Jean-Claude MORAND*)
- 5 novembre 2019 : Comité de Direction de l'OTAdL
- 5 novembre 2019 : CA collège Henri Corbet (*Sophie MUFFAT*)
- 7 novembre 2019 : Contrat Rivières (*Jean-Claude MORAND*)
- 8 novembre 2019 : Bureau AEC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 13 novembre 2019 : Empreintes 74 à Viuz (*Hélène RICHARD*)
- 14 novembre 2019 : CA Empreintes 74 à Annecy (*Hélène RICHARD*)
- 14 novembre 2019 : CA Léman Habitat (*Catherine Sophie BOIRE-VARLET*)
- 14 novembre 2019 : Bureau du SYANE (*Gilbert PEILLEX*)
- 15 novembre 2019 : lancement Pôle Ressourcerie à Sciez (*Hélène RICHARD*)
- 15 novembre 2019 : Bureau du SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 18 novembre 2019 : AG EMVA à St Jean d'Aulps (*Hélène RICHARD*)
- 21 novembre 2019 : CA collège Henri Corbet (*Sophie MUFFAT*)
- 22 novembre 2019 : Empreintes 74 au Grand Bornand (*Hélène RICHARD*)
- 22 novembre 2019 : Léman Express à Thonon (*Sophie MUFFAT*)
- 25 novembre 2019 : Comité de Direction OTAdL à Habère-Poche

3- Intervention de M. le Sous-préfet de Thonon-les-Bains

Monsieur Richard-Daniel BOISSON, Sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains depuis le 2 septembre 2019, tient à remercier les élus du conseil communautaire de l'accueillir ce soir, accompagné de Mesdames Monique ROLLET et Anne-Gaëlle BAILLY. Il exprime toute son empathie pour les élus locaux, conseillers municipaux et Maires, et a conscience que ce n'est pas simple au quotidien.

Monsieur le Sous-préfet souligne qu'il est joignable directement, sans nécessairement passer par le secrétariat et que c'est pour cette raison qu'il a communiqué son numéro de portable. Il précise qu'il aime être sur le terrain car cela lui permet de récupérer des dossiers plus facilement qu'au bureau, mais aussi de mieux connaître le territoire.


Monsieur le Sous-préfet rappelle que les services préfectoraux constituent un outil au service des élus locaux et qu'il ne faut pas hésiter à s'en emparer. Il ajoute qu'il s'agit d'un service de proximité essentiel, et invite les élus, lorsqu'ils sont confrontés à des dossiers difficiles, à le mettre dans la boucle dès le départ. Il précise qu'il a une façon de fonctionner un peu différente de son prédécesseur. Pour gouverner un territoire, il estime qu'il faut être en mesure d'exercer un véritable pilotage des services de l'État, et qu'il compte rencontrer régulièrement l'ensemble de ces services afin d'anticiper, d'être dans la pro-action et non dans la réaction.

Monsieur le Sous-préfet aimerait aborder la problématique des grandes manifestations et des précautions à prendre. Mme BAILLY rappelle les dispositions en vigueur. Elle invite les communes à compléter le tableau de recensement établi par la Préfecture et à le retourner avant fin janvier 2020 afin de permettre à la Préfecture d'avoir une vision des grands événements qui vont avoir lieu, notamment les événements à caractère sensible. Elle rappelle que les dispositifs de sécurité et de secours doivent être bien dimensionnés et que la sous-préfecture se tient à disposition des communes pour les aider. Elle invite les élus à télécharger le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>).

4- DDFIP : signature d'une charte d'engagements pour le nouveau réseau de proximité des finances publiques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le contexte de la fermeture de la trésorerie du Biot prévue fin 2022. A travers la charte proposée à la signature ce soir, il souligne que la DGFIP s'engage à conserver une présence de proximité avec les usagers et avec les collectivités :

- avec les usagers du territoire à travers le réseau des Maisons France Services (et de certaines mairies) :
 - permanences d'agents de la DGFIP,
 - formation des agents de la MFS,
- avec les collectivités à travers la présence, au sein des locaux de l'intercommunalité (ou d'une mairie), d'un conseiller aux décideurs locaux (CDL) :
 - conseil au quotidien,
 - conseil thématique (fiscalité, mutualisation...),
 - conseil personnalisé (analyse financière, alerte).

Légende carte		Communes d'implantation	Date prévisionnelle de mise en place (à valider)	Jours et plage horaire d'ouverture au public
Icône	Libellé			
	Accueils de proximité	MSAP/MFS	Montriond labellisé MFS	
		Accueil en mairie et autre lieu public	St Jean d'Aulps	2022/2023
				lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Icône	Libellé	Collectivités rattachées	Commune de localisation du bureau et date prévisionnelle mise en place	Commune d'implantation du SGC "partenaire"
	Conseiller aux décideurs locaux (CDL)	EPCI, BELLEVAUX, ESSERT ROMAND, LA BAUME, La COTE D'ARBROZ, LA FORCLAZ, LA VERNAZ, LE BIOT, LES GETS, LULLIN, MONTRIOND, MORZINE, REYVROZ, SAINT JEAN D'AULPS, SEYTRoux, VAILLY	A définir 2022/2023	Thonon-les-Bains

Monsieur le Sous-préfet souligne que la procédure de labellisation des MSAP en Maisons France Service fait suite à un constat de dysfonctionnements dans beaucoup de MSAP. Dans le cadre d'une Maison France Service, il rappelle que les partenaires s'engageront à répondre aux demandes des usagers, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Gérard BERGER demande ce que le label apporte en plus aux actuelles MSAP. Monsieur le Sous-préfet souligne que seules les MFS labellisées pourront prétendre à un financement de la part de l'État. Par ailleurs, il précise que les MFS devront répondre strictement à un cahier des charges, qu'un contrôle sera opéré et que si elles ne répondent plus à certains critères, alors elles perdront leur labellisation.

Jacqueline GARIN aimerait savoir comment interviendra le conseiller aux décideurs locaux. M. HANON précise qu'il s'agira d'un cadre du Trésor Public qui sera disponible pour aider l'ensemble du territoire de la CCHC (communes et intercommunalité).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la charte d'engagements proposée par la DDFIP et autorise Madame la Présidente à la signer.

Monsieur le Sous-préfet comprend tout à fait la problématique que représente la MFS et son implantation sur le territoire. Il comprend les positions des communes de Montriond et de Saint Jean d'Aulps sur ce sujet. En l'état actuel des critères, ce sera bien la MSAP de Montriond qui sera labellisée MFS à compter du 1^{er} janvier 2020. Il précise que la règle est d'avoir une MFS par canton. Il a conscience que le canton est devenu un périmètre très administratif et souligne qu'on est en train de glisser progressivement d'une logique de MFS cantonale à une logique de MFS par bassin de vie. Toutefois, il convient qu'avoir deux MFS à 5km de distance sera impossible. Il se dit disposé à accompagner le plus possible un « plan B » pour Saint Jean d'Aulps.

Madame la Présidente aimerait réagir sur ce qui vient d'être dit en rappelant l'historique de la création de la MSAP de Montriond. Elle souligne que tout est parti du projet de création d'une maison de santé pluri-professionnelle dans les anciens locaux de la MGEN à Saint Jean d'Aulps. Ce projet avait été stoppé car la commune avait souhaité reprendre la main sur la requalification de ces locaux, d'où la construction d'un bâtiment neuf à coté de l'EHPAD. En attendant l'ouverture de la MSP, la CCHC avait décidé de relouer un ancien cabinet médical à Montriond pour installer provisoirement un médecin et d'autres professionnels de santé, la condition étant que tous les professionnels quitteraient les lieux et intégreraient la MSP à Saint Jean d'Aulps une fois les travaux terminés. Elle tient à ce titre à remercier Georges LAGRANGE et la commune de Montriond d'avoir joué le jeu et d'avoir accepté cette situation. Elle souligne que, par ailleurs, Pôle Emploi était installé à Morzine dans des locaux non adaptés, et qu'il leur avait été proposé de s'installer dans l'ancien cabinet médical à Montriond, ce qu'ils avaient accepté. Le Point d'Accueil des Saisonniers s'y est ensuite greffé et très vite, on s'est rendu compte qu'il fallait une MSAP. Elle rejoint l'idée de prévoir des MFS par bassin de vie plutôt que par canton, ce qui permettrait d'envisager d'en implanter une sur la vallée du Brevon sous une forme à définir. Concernant les locaux occupés actuellement par la DDFIP à Saint Jean d'Aulps, cela ne lui fait pas soucis car elle estime qu'il y aura certainement d'autres services intercommunaux qui pourront s'y installer.

Monsieur le Sous-préfet se dit prêt à accompagner les élus s'ils souhaitent lancer un projet de MFS sur la vallée du Brevon.

5- Saisonniers : validation de la convention Loi Montagne 2

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le contexte de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers :

- la loi Montagne II impose la signature par les communes classées touristiques d'une convention avec l'État sur le logement des saisonniers,
- les 11 communes de la Vallée d'Aulps sont concernées,
- la CCHC étant compétente en matière de saisonnalité, il a été prévu que ce soit elle qui porte cette convention.

Il souligne que le projet a été transmis à la DDT en octobre 2019 et qu'aucune remarque n'a été émise. Il précise que la CCHC doit valider cette convention qui sera ensuite signée par le Préfet et les maires des communes concernées.

Le diagnostic préalable réalisé par Action Logement en 2018 estimait les besoins urgents à combler sur la période 2019/2023 à 141 logements. La présente convention prévoit 192 logements nouveaux sur cette même période tant privés que publics :

- 59 logements publics
 - Réhabilitation du Savoie (commune Morzine) : - 3
 - Modernisation camping (commune La Baume) : + 6
 - Réhabilitation Ville de Chelles (CCHC) : + 35
 - Acquisition logements à Avoriaz (CCHC) : + 3
 - Extension cellule logements (CCHC) : + 18
- 133 logements privés
 - Extension Auberge du Jotty (SA Le Pléney) : + 9
 - Centre de vacances Les Combes (Gavot) : + 25
 - Bâtiment Avoriaz (ESF) : + 15
 - Réhabilitation bâtiment Montriond (Monnier) : + 15
 - Bâtiment aux Perrières (SAS Filius) : + 4
 - Centre de vacances Le Chamois (Delechat) : + 17
 - Extension le Cloret (Tschoffen) : + 8
 - Immeuble MGEN (Tschoffen/SERMA) : + 40

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il a eu ce jour même des remarques de la DDT, notamment une demande de séparer les données commune par commune alors que la convention a été rédigée sur la base d'une vision globale.

Monique ROLLET précise que, ce qui est demandé, c'est que cette convention comporte un volet avec une déclinaison par communes. Elle ajoute qu'il s'agit ici strictement de l'application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation. Elle tient à féliciter les élus pour l'excellent travail sur cette convention et ajoute que la qualité remarquable de cette convention est reconnue au niveau départemental. Elle insiste pour dire que ce qui est demandé est uniquement d'apporter un complément, et que l'adoption de la convention ce soir n'est pas du tout remis en cause si telle est la volonté du conseil communautaire.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la DDT demande également que le travail soit fait sur la commune de Bellevaux, ce qui rendrait impossible l'adoption de la convention d'ici la fin de l'année compte tenu des données à obtenir et à intégrer. Monique ROLLET précise que cette remarque de la DDT ne remet pas en question la convention et son adoption avant le 31 décembre 2019. Bien que la commune de Bellevaux ne soit pas classée commune touristique, il lui semble important de l'intégrer dans les données de la convention compte tenu de sa station. Elle précise que l'ajout d'une annexe avec quelques chiffres est suffisant.

Jean-Louis VUAGNOUX s'étonne de ne pas avoir été associé à la rédaction de cette convention. Stéphane PUGIN-BRON souligne que la loi Montagne 2 impose la signature d'une telle convention uniquement avec les communes classées touristiques, ce qui n'est pas le cas de Bellevaux.

Georges LAGRANGE rappelle que la CCHC est en train de mettre en place un PLUi-H qui s'appuie sur une vision intercommunale du territoire en matière d'habitat. Il estime que la réflexion en matière de logements saisonniers ne peut se faire que sur la base de cette même vision intercommunale et ne comprend pas pourquoi la convention présentée ce soir doit se décliner par commune. Monsieur le Sous-préfet comprend très bien cette remarque mais rappelle que c'est la loi qui l'impose et que seuls les parlementaires pourraient faire bouger les choses sur ce point.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention qui leur a été présentée. Une annexe répartissant les logements par commune sera rajoutée.

Christophe MUTILLOD s'interroge sur les conséquences du Brexit sur l'économie de montagne. Il rappelle qu'aujourd'hui beaucoup de travailleurs saisonniers sont inquiets et se demandent ce qui va se passer lorsque le Royaume-Uni aura quitté l'Union Européenne. Monsieur le Sous-préfet comprend cette inquiétude et souligne que rien n'a été formalisé pour le moment. Mme BAILLY précise qu'avec le Brexit, ce sera la réglementation hors CE qui devrait s'appliquer pour les ressortissants britanniques, et ils devront donc a priori avoir un visa pour les séjours de plus de 3 mois.

6- Présentation du projet de piste cyclable Morzine / Les Gets par le cabinet UGUET

Adrien UGUET et Stéphanie MARQUET (cabinet UGUET) viennent présenter aux membres du conseil communautaire le projet de piste cyclable entre Morzine et Les Gets (voir présentation jointe en annexe).

Demande de DETR 2020

Concernant la DETR 2020, Monique ROLLET rappelle que l'enveloppe globale est de 2 100 000 €, que la Préfecture a reçu 35 demandes, dont celle concernant ce projet de piste cyclable ainsi que celles d'autres communes représentées autour de la table ce soir. Elle précise que l'accusé de réception d'une demande complète permet désormais d'engager la procédure. Pour ce qui est du calendrier pour 2020, l'attribution de la DETR est un peu anticipée en raison des élections : la commission se réunira mi-février et les collectivités recevront une notification d'attribution de DETR début mars au plus tard. Monsieur le Sous-préfet souligne qu'on utilise le prétexte du scrutin pour accélérer la procédure mais souhaiterait que cette procédure présentée devienne la règle. Il tient à signaler qu'il n'a pas de « Maire préféré » et que les priorités de financement sont déterminées en commission.

Monique ROLLET précise que la demande déposée pour le projet de piste cyclable rentre bien dans les critères de la DETR. L'opération est éligible et il ne reste plus qu'à vérifier que le dossier soit complet.

Monsieur le Sous-préfet souligne qu'il est parfois amené à proposer des arbitrages au Préfet et qu'il préfère que les élus viennent lui présenter leurs projets de vive voix plutôt que par courrier.

Discussions sur le projet présenté

Michel RICHARD se demande si le fait de créer des pistes goudronnées ne risque pas d'engendrer des collisions frontales avec les vttistes qui descendent. Sandra LARDY considère que cette piste cyclable ne devrait pas être utilisée par les vttistes de descente puisqu'une piste spécifique a été créée. Toutefois, du fait que la station de lavage est payante à Morzine contrairement à celle des Gets, les vttistes préfèrent généralement laver leur vélo aux Gets et reprendre la route.

Christophe MUTILLOD estime que la remarque de Michel RICHARD est bonne, même si effectivement il rejoint Sandra LARDY en ajoutant que les spécificités techniques d'un vtt de descente devraient dissuader cette catégorie de vttistes d'emprunter cette nouvelle piste. Il aurait souhaité, pour sa part, qu'une autre variante soit présentée sur la base d'un encoirbellement le long de la route départementale. Adrien UGUET souligne que ce ne serait pas du tout le même budget.

Adrien UGUET signale que le planning à tenir est très serré si les élus souhaitent que les travaux démarrent en 2020 car il faudrait environ 6 mois d'études de maîtrise d'œuvre.

Stéphane PUGIN-BRON considère qu'il faudrait probablement revoir à la hausse le coût estimé des travaux et plutôt tabler sur une fourchette comprise entre 600 000 et 700 000 € HT. Il souligne qu'il faudra bien faire attention à ce que les ouvrages soient dimensionnés pour qu'une petite balayeuse puisse passer.

Jacqueline GARIN se demande si le projet est à un stade suffisamment avancé pour déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2020, notamment si on part sur la variante qui nécessite d'avoir la maîtrise du foncier. Elle se rappelle, lorsqu'elle était membre de la commission DETR, que les projets déposés devaient être « mûrs » pour passer. Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'étude de maîtrise d'œuvre va pouvoir commencer et qu'il est bien prévu un démarrage des travaux en 2020.

Monique ROLLET rappelle que la priorité est donnée aux opérations qui vont pouvoir vraisemblablement justifier d'un début d'engagement en 2020. Monsieur le Sous-préfet précise que, chaque année, des projets, pour lesquels des arrêtés de subvention ont été pris, sont interrompus, et les crédits qui avaient été alloués reviennent dans ce cas à Paris sans pouvoir être réaffectés sur d'autres projets locaux. Il rejoint les propos de la Présidente et demande à ce que les projets soient mûrs au moment du dépôt des demandes de financement. Monique ROLLET rappelle que les collectivités doivent également transmettre à la Préfecture, une fois l'arrêté d'attribution de subvention accordé, tous les justificatifs d'avancement des travaux, sous peine de devoir rembourser les acomptes qui ont été versés.

7- Adoption de la motion proposée par l'AdCF à l'issue de la 30ème convention nationale des intercommunalités de France

Stéphane PUGIN-BRON rappelle le contexte de cette motion :

- le Parlement examine actuellement le projet de loi « Engagement et proximité »,
- un projet de loi 3D (déconcentration, décentralisation et différenciation) est prévu pour 2020,
- la convention de l'AdCF de Nice fin octobre a souligné la nécessité d'une stabilité de l'organisation territoriale.

Il présente les grandes lignes de la motion proposée par l'AdCF à destination du gouvernement et des parlementaires.

- Les intercommunalités de France se félicitent :
 - des dispositions visant à faciliter l'exercice des mandats locaux,
 - des dispositions liées aux pactes de gouvernance communautés / communes,
- les intercommunalités de France demandent :
 - la non-remise en cause des compétences transmises aux intercommunalités par les lois successives,
 - une stabilité des périmètres intercommunaux (les ajustements devront provenir uniquement d'une initiative locale),
 - que les futurs candidats, et les citoyens, disposent d'une information de qualité sur l'intercommunalité et ses compétences (le projet de loi doit rendre « intelligible » l'intercommunalité).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la motion qui lui a été présentée.

Yannick TRABICHET trouve dommage que l'AMF et l'AdCF soient systématiquement à couteaux tirés et que les élus locaux soient pris en étau entre ces 2 associations, sachant que les arguments sont généralement justifiés des 2 côtés et que la différence de point de vue provient du fait que l'AdCF est beaucoup plus proche du gouvernement alors que l'AMF est plus proche du Sénat.

8- Santé

8.1 MSP de Lullin : passation d'une convention avec la commune pour la gestion du bâtiment

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la MSP de Lullin accueille depuis quelques jours ses premiers professionnels de santé et patients. Il propose de passer une convention de gestion du bâtiment avec la commune de Lullin pour :

- désigner la CCHC comme gestionnaire unique de la partie chauffage,
- charger la commune de Lullin du déneigement du parking contre rémunération par la CCHC.

Il précise que cette convention serait passée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Georges LAGRANGE est surpris car il lui semblait que la gratuité du déneigement était prévu dans le règlement. Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est le déneigement du parking dont il est question dans cette convention. Il précise que c'est également la CCHC qui prend en charge le déneigement du parking de la MSP de Saint Jean d'Aulps.

Yannick TRABICHET se demande pourquoi, s'agissant de la crèche de Vailly, c'est la commune qui déneige le parking sans être indemnisée par la CCHC. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une convention doit effectivement être faite mais rappelle toutefois que le parking est utilisé également par l'école maternelle.

Pierre HANON souligne la nécessité de limiter la durée de la convention car la reconduction tacite sans date de fin serait contraire à la réglementation prévue en matière de marchés publics. Stéphane PUGIN-BRON propose de la limiter à 4 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une convention de gestion du bâtiment de la MSP de Lullin pour une durée d'une année renouvelable 3 fois.

8.2 Mise en place d'un Contrat Local de Santé : création d'un emploi non permanent de chargé de mission Santé pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le diagnostic initial santé du territoire montre deux enjeux majeurs :

- le vieillissement de la population avec des besoins en accueil de jour fixe ou itinérant, en agrandissement de l'EPHAD et en foyers d'hébergement,
- la mise en place d'un programme de prévention sur les problèmes de santé repérés.

Il précise que le Bureau, lors de sa réunion du 15 novembre 2019, a souhaité la création d'un poste de chargé de mission à mi-temps pour une durée de 1 année à compter du 1^{er} janvier 2020 afin de mettre en place un Contrat Local de Santé répondant aux enjeux du territoire. Pour ce faire, il propose de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Yannick TRABICHET souligne qu'elle n'avait pas pu participer à la réunion du Bureau du 15 novembre 2019 mais avait cru comprendre, lors des dernières discussions sur ce sujet, que le bureau avait trouvé un peu prématuré de partir sur un Contrat Local de Santé. Jacqueline GARIN considère que la politique menée par la CCHC en matière de santé doit marquer une continuité. Elle rappelle la création des 2 maisons de santé ainsi que le travail mené sur la vallée du Brevon pour arriver au pôle de santé tel qu'il existe aujourd'hui. Elle ajoute qu'il est actuellement question de recréer un pôle de santé sur la MSP de Saint Jean d'Aulps. Pour sa part, elle considère que l'idée est vraiment d'avoir une continuité dans les actions menées.

9- Urbanisme : création d'un emploi non permanent d'instructeur pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire qu'Alexandre BANCEL, instructeur des autorisations d'urbanisme, stagiaire de la FPT, part sur un autre poste à Lyon à compter du 1^{er} décembre 2019. Il propose, compte tenu que la personne recrutée pour le remplacer, Elodie GAZULL, ne possède pas le concours nécessaire et que l'impact du PLUi-H sur le nombre de PC à instruire par le service est difficilement quantifiable, de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Stéphane PUGIN-BRON souhaite optimiser l'organisation du service. Il serait notamment nécessaire que les instructeurs puissent assister aux commissions urbanisme des communes pour mieux s'approprier les dossiers.

Georges LAGRANGE souligne que le lien avec le service instructeur se passe très bien concernant la commune de Montriond. Gérard BERGER le rejoint sur ce point concernant la commune de Morzine.

Yannick TRABICHET a l'impression que les 2 instructeurs n'avaient pas le même « conditionnement ». Christophe MUTILLOD précise que le service a été alerté du manque d'homogénéité constaté au niveau de sa prestation d'instruction. Stéphane PUGIN-BRON souligne que cela devrait aller mieux désormais.

10- Finances

10.1 Budget principal : décision modificative n° 4

- Travaux Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps
 - *Dépenses d'investissement*
 - 2313-30 Scénographie / travaux divers + 40 000,00 €
 - *Recettes d'investissement*
 - 1321 Subvention État travaux cloître + 5 400,00 €
 - 1322 Subvention Région éclairage et scéno + 20 000,00 €
 - 1323 Subvention CD74 travaux cloître + 5 400,00 €
 - 1328 Subvention ALCOTRA-PACTA + 9 200,00 €
- Travaux terrains de football
 - *Dépenses de fonctionnement*
 - 023 Transfert section d'investissement + 10 200,00 €
 - Recettes de fonctionnement
 - 7788 Remboursement assurance terrain Montriond + 10 200,00 €
 - *Dépenses d'investissement*
 - 2312-75 Travaux pare-ballons Montriond + 13 500,00 €
 - 2317-75 Renforcement éclairage Bellevaux + 12 000,00 €
 - *Recettes d'investissement*
 - 021 Prélèvement section de fonctionnement + 10 200,00 €
 - 10222 FCTVA + 15 300,00 €
- Maison de santé de Saint Jean d'Aulps
 - *Dépenses de fonctionnement*
 - 023 Transfert section d'investissement + 59 500,00 €
 - 022 Dépenses imprévues - 59 500,00 €
 - *Dépenses d'investissement*
 - 2138-56 Rachat local podologue + 59 500,00 €
 - *Recettes d'investissement*
 - 021 Prélèvement section de fonctionnement + 59 500,00 €

Contrairement à ce qui a été présenté, les modifications liées au rachat du local de la podologue n'ont pas lieu d'être car elles ont déjà été intégrées lors du vote de l'approbation de la DM n° 3.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM qui lui a été présentée.

10.2 Crèche de Morzine : versement d'une subvention complémentaire

Gérald LOMBARD rappelle qu'une subvention de 104 000 € a été versée à l'OUTA en 2019 (52 000 € en janvier et 52 000 € en septembre). Suite à la séparation de la crèche et de la halte-garderie touristique (gérée depuis le 1^{er} novembre 2019 par l'ACEPP74), il souligne que les finances de la crèche ne permettent pas à l'association de finir l'année car sa trésorerie provenait principalement de la halte-garderie. Sur demande de l'OUTA, il propose de leur verser une subvention complémentaire exceptionnelle de 30 000 € afin de leur permettre de constituer un fonds de roulement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention complémentaire exceptionnelle de 30 000 €.

10.3 Voirie : versement de fonds de concours par les communes

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le versement d'un fonds de concours par une commune n'est possible que dans la limite du montant autofinancé par la CCHC et uniquement en cas de délibérations concordantes prises par la commune et par la CCHC. Il fait part des demandes des communes de Morzine et de Seytroux pour le versement à la CCHC de fonds de concours destinés à participer au financement des travaux de voirie 2019 :

- Morzine : fonds de concours de 357 000 €
- Seytroux : fonds de concours de 10 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de ces fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie 2019.

10.4 Tourisme : approbation des BP 2020 de l'OTVA et de l'OTAdL et vote des participations pour 2020

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire d'approuver les budgets primitifs 2020 des Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon :

- Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps
 - BP 2020 voté par le Comité de Direction le 28 octobre 2019
 - Montant du budget voté : 501 800 €
 - Montant de la participation demandée pour 2020 : 415 000 € (idem 2019)
- Office de Tourisme des Alpes du Léman
 - BP 2020 voté par le Comité de Direction le 25 novembre 2019
 - Montant du budget voté : 499 060
 - Montant de la participation demandée pour 2020 : 180 928 € (idem 2019)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les budgets qui lui sont présentés et approuve les montants des participations de la CCHC pour 2020.

10.5 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs pour la boutique

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire d'approuver de nouveaux tarifs pour la boutique des musées de Bellevaux :

- Mug : 6,50 € TTC
- Porte-clés marmotte siffleuse : 6,50 € TTC
- Tirelire bois : 12,50 € TTC
- Trousse peluche : 11,50 € TTC
- Crayon bois et laine : 4,50 € TTC
- Peluche lapin blanc : 12,00 € TTC
- Carnet bloc note animal : 2,00 € TTC
- Magnet bois vaches : 4,50 € TTC
- Puzzle bois à construire 4,00 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

11- Marchés publics

11.1 Point sur les MAPA attribués par la Présidente au vu de sa délégation

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire de l'attribution d'un marché par la Présidente concernant le renforcement de l'éclairage du terrain de foot de Bellevaux :

- Titulaire : EPSIG (38)
- Montant : 69 409,00 € HT

11.2 Sentiers : adhésion au groupement de commandes du CD74 pour l'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage 2020

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire d'adhérer au groupement de commandes du CD74 pour la commande et l'achat de matériel de signalétique conforme à la charte départementale de balisage 2020 :

- le CD74 sera le coordonnateur du groupement : il se chargera de la préparation, de l'attribution et de l'exécution de l'ensemble des marchés publics de fourniture de matériaux de signalétique,
- le CD74 réglera directement les fournisseurs pour le compte de 37 membres du groupement puis refacturera à chacun d'entre eux la part qui le concerne,
- le groupement de commande sera constitué pour une durée de 10 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande et autorise Madame la Présidente à signer la convention constitutive.

12- Questions diverses

Jacqueline GARIN aimerait aborder la question du terrain situé à côté de la MSP de Saint Jean d'Aulps pour lequel avait été supprimé l'emplacement réservé correspondant et pour lequel il avait été convenu de pas donner suite à la proposition de vente faite par son propriétaire, M. COTTET-PUINEL. Elle souligne que certains élus trouvent dommage de ne pas acheter ce terrain en vue d'éventuels agrandissements futurs.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que France Domaine n'a pas voulu estimer le prix de ce terrain en raison de sa trop petite superficie. Il précise que M. COTTET-PUINEL en voudrait a priori au minimum 180 euros le mètre carré.

Jacqueline GARIN propose de vérifier que le terrain soit bien en zone UE et de rencontrer M. COTTET-PUINEL en bureau.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et demande à ce que soit étudiée la négociation du prix de ce terrain.

Stéphane PUGIN-BRON se chargera également de demander une estimation à l'EPF74.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 17 décembre 2019 à 18h30 au Biot, le 21 janvier 2020 à Essert-Romand, le 11 février 2020 à Morzine et le 10 mars 2020 (lieu à définir).

Au Biot, le 2 décembre 2019

La Présidente
Jacqueline GARIN